

Séance du 22 avril 2026
Délibération N° 52-2026

En exercice : 24

Présents : 22

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux avril le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS M. B. CHAUVIN M. P. ROUAULT M. P. LE MEUT	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. P. LE GALL M. D. SCHLAGDENHAUFFEN	M. B. GUITTON M. P. SICOT Mme K. BOISNARD M. A. LE FRÊCHE M. R. LEMARCHAND	Mme G. GASTÉ M. T. RENOUX Mme E. MONTESINOS M. S. LEJOP Mme M.F. LAHAYE
SUPPEANTS : M. J BAUDY M. A. CANTIN M. R. LEMARCHAND			
EXCUSES : TITULAIRES : M. M. FORTIER M.T. LESAULNIER	M. D. PERRIN	Mme N. LEFBVRE-BERTIN	Mme A. BRUN

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU DU SYRENOR AU C.N.A.S.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Syrenor adhère au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour son personnel.

Conformément aux statuts du C.N.A.S, Monsieur le Président demande qu'il soit procédé à la désignation d'un délégué élu du Syrenor à cette association.

Monsieur le Président:

- propose la candidature de Muriel DENIS
- demande s'il y a d'autres candidats : aucun autre candidat ne se déclare

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à la majorité absolue** (3 abstentions : (M. LE MEUT, M. D. SCHLAGDENHAUFFEN et Mme M-F LAHAYE), désignent :

Muriel DENIS déléguée élu du Comité Syndical aux assemblées générales du C.N.A.S., pour la durée du mandat.

Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2026,
sa publication le2026,
sa notification le2026.
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 035-243500766-20260422-52_2026-DE